



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/36
24 avril 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-cinquième réunion
Montréal, 25-29 mai 2020
Reportée : 19-22 juillet 2020*

PROPOSITION DE PROJET : MADAGASCAR

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche) PNUE et ONUDI

* En raison de la maladie à coronavirus (COVID-19)

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

Madagascar

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale), ONUDI	62 ^e	35% d'ici à 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (Annexe C, groupe I)	Année : 2018	10,40 (tonnes PAO)
---	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2018	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					10,40				10,40

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 - 2010 :	24,90	Point de départ de la réduction globale durable :	17,10
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	6,00	Restante :	11,10

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,6	0,6
	Financement (\$US)	63 280	63 280
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,0	0,0
	Financement (\$US)	0	0

(VI) DONNÉES DU PROJET			2010-2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation du protocole de Montréal			s/o	24,9	24,9	22,41	22,41	22,41	22,41	22,41	16,18	s/o	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s/o	17,1	17,1	15,4	15,4	15,4	15,4	15,4	11,1	s/o	
Financement convenu (US\$)	PNUE	Coûts du projet	70 000	70 000	0	0	60 000	0	44 000	0	56 000	300 000	
		Coûts d'appui	9 100	9 100	0	0	7 800	0	5 720	0	7 280	39 000	
	ONUDI	Coûts du projet	140 000	0	0	0	120 000	0	0	0	0	0	260 000
		Coûts d'appui	10 500	0	0	0	9 000	0	0	0	0	0	19 500
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)			Coûts du projet	210 000	70 000	0	0	180 000	0	44 000	0	0	504 000
			Coûts d'appui	19 600	9 100	0	0	16 800	0	5 720	0	0	0
Somme totale des fonds soumise pour approbation à la présente réunion (\$US)			Coûts du projet	0	0	0	0	0	0	0	0	56 000	56 000
			Coûts d'appui	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 280

Recommandation du Secrétariat :	Approbation générale
--	----------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de Madagascar, le PNUE, en qualité d'agence d'exécution principale, a soumis une demande de financement pour la cinquième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 56 000 \$US, plus coûts d'appui de 7 280 \$US pour le PNUE uniquement¹. La demande comprend le rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC pour la période 2013-2019 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2020 à 2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Selon le rapport de vérification, le Gouvernement malgache a indiqué une consommation de 9,63 tonnes PAO de HCFC en 2019, ce qui est inférieur de 61,3 pour cent à la valeur de référence de HCFC aux fins de conformité et de 37,5 pour cent à la consommation maximale autorisée conformément à l'accord avec le Comité exécutif. La consommation de HCFC de 2015 à 2019 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC à Madagascar (données 2015-2019 relatives à l'article 7)

HCFC-22	2015	2016	2017	2018	2019*	Valeur de référence
Tonnes métriques	255.00	215.00	195.00	189.09	175.00	452.70
Tonnes PAO	14.03	11.83	10.73	10.40	9.63	24.90

*Données du rapport de vérification sur la consommation de HCFC.

3. La consommation de HCFC-22, utilisé pour l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, a diminué depuis 2013, principalement en raison de la mise en œuvre des activités du PGEH, notamment le contrôle de la consommation de HCFC grâce aux réglementations nationales, la formation aux bonnes pratiques d'entretien des équipements, les campagnes de sensibilisation et d'information sur les activités de réduction de la consommation de HCFC et l'utilisation de substituts aux HCFC (HFC-134a, R-404A, R-410A, R-407C, par exemple).

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays de 2018, Madagascar a déclaré la consommation sectorielle de HCFC, conformément à l'article 7 du Protocole de Montréal. Le rapport de 2019 devrait être soumis en avril 2020.

Rapport de vérification

5. D'après le rapport de vérification, le Gouvernement met en œuvre un système efficace de licences et de quotas d'importation et d'exportation qui garantit le respect par le pays des objectifs d'élimination des HCFC ; la consommation totale de HCFC déclarée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal pour la période 2013 à 2019 est correcte (tableau 1 ci-dessus) ; et le pays a respecté les objectifs fixés dans son accord avec le Comité exécutif pour cette période.

6. Il est en outre recommandé dans le rapport de continuer à renforcer les moyens des agents des douanes et des agents chargés de l'application des lois en ce qui concerne la surveillance des importations de HCFC, de fournir des équipements supplémentaires aux bureaux de douane pour l'analyse des

¹ Selon la lettre du Ministère malgache de l'environnement et du développement durable adressée au Secrétariat le 25 février 2020.

réfrigérants, de donner aux centres de référence² et aux écoles de formation des kits de formation sur les nouveaux réfrigérants et de créer de tels centres dans d'autres régions du pays. Le PNUE a fait savoir que toutes les recommandations contenues dans le rapport de vérification seraient prises en compte dans le cadre de la cinquième tranche de la phase I et de la phase II du PGEH.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

Cadre juridique

7. Les autorités appliquent les lois et règlements du pays concernant la surveillance des entrées, de la vente, de la revente et de l'utilisation des frigorigènes et des équipements réfrigérants. Madagascar a mis en place un système de licences d'importation en ligne pour les Départements et Agences de contrôle (MIDAC), qui permet de délivrer électroniquement des autorisations d'importation pour les HCFC et les équipements utilisant des HCFC ; le Ministère du commerce gère les importations et les exportations de HCFC en fonction des licences délivrées par le MIDAC ; les quantités maximales autorisées de HCFC à importer seront fixées conformément aux conseils de l'Unité nationale de l'ozone (NOU). Le Gouvernement prévoit de mettre en place une interdiction d'importation d'équipements contenant des HCFC d'ici le 1er janvier 2025.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

8. Les activités suivantes ont été menées :

- (a) Quatre ateliers de formation au bénéfice de 107 agents des douanes sur la reconnaissance et le contrôle des HCFC et la surveillance du système de licences et de quotas ;
- (b) Sept ateliers de formation pour 190 techniciens en réfrigération sur les bonnes pratiques d'entretien des équipements utilisant des HCFC, la manipulation sûre des réfrigérants à base d'hydrocarbures et les normes ; et
- (c) Un programme d'incitation en faveur de secteurs tels que les banques commerciales, la distribution de gaz, les hôtels ; 38 unités de climatisation utilisant des réfrigérants à base d'hydrocarbures ont été distribuées grâce à un cofinancement d'environ 15 pour cent du coût de l'équipement.

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet (PMU)

9. L'Unité nationale de l'ozone est chargée de coordonner et de gérer le PGEH, y compris de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation nationale relative au contrôle et à la gestion des importations, des exportations et de la consommation de SAO. Elle a recruté deux consultants pour l'aider à collecter des données, mettre en œuvre des programmes de formation pour les techniciens en réfrigération et pour les agents d'exécution en coordination avec les douanes, et établir des rapports sur la mise en œuvre du PGEH. Les dépenses de l'Unité s'élèvent à 30 000 \$US en dépenses de personnel et de consultants et à 7 000 \$US en frais de déplacement, ce qui est inférieur au financement de 80 000 \$US qui lui est alloué.

Niveau de décaissement des fonds

10. Au mois de février 2020, sur les 504 000 \$US approuvés à ce jour, 487 991 \$US avaient été décaissés (PNUE 234 000 \$US et ONUDI 253 991 \$US), comme indiqué au tableau 2. Le solde de 16 009 \$US sera décaissé d'ici décembre 2020.

² Les grandes entreprises qui dispensent des formations au secteur de l'entretien des équipements.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour Madagascar (\$US)

Tranche		PNUE	ONUDI	Total	Taux de décaissement (%)
Première	Approuvé	70 000	140 000	210 000	100
	Décaissé	70 000	138 434*	208 434*	
Deuxième	Approuvé	70 000	0	70 000	100
	Décaissé	70 000	0	70 000	
Troisième	Approuvé	60 000	120 000	180 000	97,5
	Décaissé	60 000	115 557	175 557	
Quatrième	Approuvé	44 000	0	44 000	77,3
	Décaissé	34 000	0	34 000	
Total	Approuvé	244 000	260 000	504 000	97,1
	Décaissé	234 000	253 991*	487 991*	

* Le solde de 1 566 \$US a été restitué en 2019.

Plan de mise en œuvre de la cinquième et dernière tranche du PGEH

11. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2020 et décembre 2021 :
- Quatre ateliers pour 80 agents des douanes, 10 agents commerciaux et 10 inspecteurs de l'environnement sur le contrôle et l'identification des SAO et des équipements utilisant des SAO (PNUE) (25 000 \$US) ;
 - Cinq ateliers pour 125 techniciens en réfrigération sur la mise en œuvre de bonnes pratiques d'entretien, les techniques de récupération et de réutilisation des réfrigérants et la manipulation sûre des réfrigérants à base d'hydrocarbures (PNUE) (25 000 \$US) ; et
 - Unité de gestion du projet (PNUE) (6 000 \$US) : suivi de la mise en œuvre des activités du PGEH et établissement de rapports sur les progrès accomplis ; 4 000 \$US pour les dépenses en personnel et pour deux consultants qui continueront à fournir un soutien à l'Unité nationale de l'ozone, et 2 000 \$US pour les déplacements.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

Cadre juridique

12. Les autorités malgaches ont déjà appliqué des quotas d'importation de HCFC pour 2020 représentant 9,35 tonnes PAO (170 mt), à 11 importateurs, ce qui est inférieur de 42 pour cent et de 16 pour cent respectivement aux niveaux de consommation admissibles prévus dans le Protocole de Montréal et son accord avec le Comité exécutif pour cette année.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

13. Le Secrétariat a demandé des informations supplémentaires concernant le nombre d'équipements achetés (38 unités) dans le cadre du système d'incitation, inférieur à celui proposé dans le PGEH (100 unités), et l'impact que cela aurait sur la mise en œuvre du système. L'ONUDI a expliqué que les fabricants n'étant pas disposés à fournir ces équipements, ceux-ci devaient être achetés auprès d'un revendeur à un coût plus élevé que celui estimé précédemment ; toutefois, les bénéficiaires des secteurs

tels que les banques commerciales, la distribution de gaz et les hôtels, avaient participé au programme et cofinancé environ 15 pour cent du coût des équipements. Le Gouvernement faisait tout son possible pour encourager tous les utilisateurs à passer à un équipement de réfrigération utilisant des hydrocarbures et continuerait à dispenser des formations sur la gestion sûre des réfrigérants inflammables. Ces mesures devraient favoriser le passage aux réfrigérants hydrocarbures dans le secteur des équipements de réfrigération et de climatisation.

14. En ce qui concerne l'adaptation des équipements de réfrigération et de climatisation aux réfrigérants inflammables, le PNUE a fait savoir que, bien qu'il n'existe pas encore de règlement interdisant ces pratiques, l'ONU les décourage fortement. En outre, aucune activité d'adaptation des équipements n'a été prévue dans le cadre du PGEH ; les programmes de formation et les campagnes de sensibilisation déconseillent fortement d'adapter les équipements pour pouvoir les utiliser avec des réfrigérants inflammables ; de plus, le Gouvernement a connaissance des décisions 72/17 et 73/34 relatives à l'adaptation des équipements. Les instituts de formation professionnelle ont organisé des formations sur l'installation et l'entretien de climatiseurs fonctionnant aux hydrocarbures, en insistant sur les questions de sécurité liées aux nouveaux équipements utilisant des hydrocarbures.

Mise en œuvre de la politique relative à l'égalité des sexes³

15. Le PNUE a fait savoir que les autorités malgaches, l'ONUDI et lui-même étaient déterminés à appliquer la politique relative à l'égalité des sexes. À ce jour, dix techniciennes en réfrigération et climatisation ont bénéficié d'une formation ; le Gouvernement prévoit de former au moins deux formatrices en réfrigération et climatisation et d'encourager la participation des techniciennes aux formations relatives à l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation dans le cadre de la mise en œuvre du PGEH. En outre, 65 policières, dont deux formatrices, ont bénéficié d'une formation dispensée par les services des douanes et de l'application des lois.

Durabilité de l'élimination progressive des HCFC

16. Le Gouvernement prend des mesures pour renforcer les capacités des institutions techniques et des grandes entreprises spécialisées dans l'entretien qui servent de centres de référence pour la formation des techniciens aux bonnes pratiques d'entretien et à l'adoption en toute sécurité de produits de substitution inflammables. Le renforcement des capacités et la formation des agents des douanes se poursuivent, en coopération avec les autorités douanières. Le Gouvernement a mis en place un système de licences et de quotas en ligne et surveille les HCFC conformément aux engagements du pays au titre du Protocole de Montréal. Il prévoit en outre de mettre en place des réglementations supplémentaires visant à réduire la dépendance aux HCFC, telles que l'interdiction d'importer des équipements contenant des HCFC d'ici le 1er janvier 2025, de lancer des programmes de sensibilisation et d'information en vue du remplacement des HCFC et promeut l'adoption de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète en toute sécurité grâce à un programme d'incitation et des formations. Avec ces mesures, le pays pourrait parvenir à éliminer durablement les HCFC.

Conclusion

17. Madagascar applique le Protocole de Montréal et respecte son accord avec le Comité exécutif. Son système de licences et de quotas pour les HCFC est opérationnel. La consommation de HCFC en 2019 de 9,63 tonnes PAO est déjà inférieure de 37,5 pour cent aux objectifs de l'accord pour cette année-là, et de 61,3 pour cent au niveau de référence de conformité. Les programmes de formation des techniciens chargés de l'entretien et des agents des douanes et des services d'application des lois sont mis en œuvre de manière satisfaisante. Le programme d'incitation visant les utilisateurs finaux a été exécuté

³ En application de la décision 84/92(d), les organismes bilatéraux et d'exécution sont tenus d'intégrer la question de l'égalité des sexes dans tous les projets.

avec le cofinancement des bénéficiaires et des mesures ont été prises pour promouvoir l'adoption de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète. Le niveau de décaissement est supérieur à 95 pour cent du financement total approuvé jusqu'à présent. Les activités qui seront mises en œuvre au cours de la cinquième et dernière tranche permettront d'atteindre les objectifs de la première phase et d'assurer une élimination durable des HCFC sur le long terme. Le pays achèvera la première phase du PGEH conformément à l'accord conclu avec le Comité exécutif et prévoit de soumettre sa deuxième phase en 2021.

RECOMMANDATION

18. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche de la phase I du PGEH à Madagascar ; et recommande en outre une approbation générale de la cinquième et dernière tranche de la phase I du PGEH à Madagascar et du plan de mise en œuvre correspondant pour la tranche 2020-2021, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (SUS)	Coût d'appui (SUS)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche)	56,000	7,280	PNUE